

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 15 décembre 2022

CD20221215_18
id. 6797

Le 15 décembre 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BESIERS), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme IUS), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ), M. LOPEZ (pouvoir à Mme DELCHER), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC), M. PECOU (pouvoir à Mme HEULLAND)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

BILAN DU PROJET "ÉTONNANT ÉTÉ 2022", DÉVELOPPÉ PAR L'ASSOCIATION TARN ET GARONNE ARTS ET CULTURE

L'association Tarn-et-Garonne Arts et Culture (TGAC) mène, sur le territoire, de nombreuses actions et projets ayant trait à l'ensemble des politiques culturelles définies par le Département. La convention d'objectifs et de subventionnement définit chaque année les missions confiées et les modalités du partenariat, autour des objectifs fondamentaux de l'association.

La crise sanitaire ayant empêché TGAC de mener à bien l'ensemble de ses actions en 2020 et en 2021, l'association a été contrainte de reporter en fonds dédiés, une partie des subventions 2020 et 2021 du Département.

Avec l'accord de Monsieur le Président, ces reliquats de subvention, d'un montant de 40 000 €, ont été exceptionnellement affectés à de nouvelles actions possibles au regard des contraintes sanitaires, tel que l'accueil de groupes de musique du département en résidence de création, ou encore une aide à la diffusion aux communes et aux associations programmant en milieu rural un artiste du territoire pendant l'été. Ce projet déployé lors de l'été 2021 a été baptisé « Étonnant été », et a été renouvelé en 2022.

Grâce au professionnalisme de TGAC, au dynamisme des acteurs culturels et à l'engagement des communes, cette deuxième édition de l'« Étonnant été » a rencontré un vif succès. 51 spectacles ont été proposés entre le 25 juin et le 23 septembre 2022, dans 39 communes, avec un soutien à 30 compagnies programmées soit 125 artistes et 40 techniciens. Des spectacles libres et gratuits ont eu lieu pour les adultes et les enfants, dont les 3/4 ont été programmés dans des communes de moins de 1 500 habitants et pour lesquels la musique a été très majoritairement programmée (78,4 % des spectacles).

Il faut se réjouir du succès de cette programmation dans les territoires ruraux qui, au-delà du soutien apporté aux acteurs culturels et aux communes, dans cette période de relance du secteur, aura permis de mettre en lumière le besoin grandissant des communes en matière de programmation de festivités.

Soucieux de dynamiser la vie culturelle de l'ensemble du territoire, le Département encourage la reconduction de ce dispositif, tout en veillant à créer les conditions d'une adhésion optimale des communes et intercommunalités.

L'élaboration, en 2023, du schéma départemental pour la culture en Tarn-et-Garonne, devra permettre d'adapter les politiques culturelles aux besoins émanant des territoires ruraux.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission culture, patrimoine, langue occitane,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte du bilan de l'opération « Étonnant été 2022 » (annexe n° 1) ;
- Approuve, selon les modalités susvisées, le soutien à l'association Tarn et Garonne Arts et Culture pour renouveler, en 2023, l'opération « Étonnant été », tout en veillant à créer les conditions d'une adhésion optimale des communes et des intercommunalités au dispositif.

Adopté à l'unanimité.

Mme Rabault ne prend pas part au vote en sa qualité de Présidente de Tarn-et-Garonne Arts et Culture.

Le Président,

Michel WEILL